



« Sauvegarde retraite » tente d'attiser la haine et la division ! »

Note de la confédération CGT sur la campagne de l'association « Sauvegarde retraite »

La mal nommée association « Sauvegarde retraite », officine experte dans l'art de la démagogie et du poujadisme, ne cesse de ressasser la vieille antienne selon laquelle les fonctionnaires seraient à l'origine de tous nos maux.

Ainsi, dans une de ses dernières diatribes anti-fonctionnaires, elle prétend que les régimes complémentaires de retraite des salariés du privé Arrco-Agirc seraient victimes « d'un pillage en règle » au profit de l'Ircantec, présentée comme le régime complémentaire des « fonctionnaires contractuels ».

1^{ère} observation :

Par définition, les contractuels de la fonction publique ne sont pas fonctionnaires titulaires. C'est précisément la raison qui fait qu'ils cotisent non pas au régime de la fonction publique (régimes des pensions de l'Etat ou Cnracl) mais à la Cnav pour le régime de base et à l'Ircantec pour le régime complémentaire. C'est donc à ce titre que les contractuels de La Poste cotisaient à l'Ircantec.

2^{ème} observation :

La loi de privatisation de La Poste stipule que, jusqu'à la date de l'adhésion de La Poste à l'Arrco et à l'Agirc, les contractuels qui sont affiliés à l'Ircantec restent à l'Ircantec. En revanche, les contractuels non cadres qui seront embauchés après cette date seront affiliés à l'Arrco, les cadres seront affiliés à l'Arrco et à l'Agirc.

C'est donc une loi, que la CGT a d'ailleurs combattue, qui va conduire à transférer, de l'Ircantec à l'Arrco et à l'Agirc, des cotisants qui ne seront amenés à prendre leur retraite que d'ici 30 ou 40 ans.

Autrement dit, l'Ircantec devrait s'acquitter des pensions des actuels retraités et des pensions futures des contractuels actuellement affiliés sans les ressources correspondantes dans un système solidaire par répartition (notion évidemment totalement inconnue de la très libérale « sauvegarde retraite »).

Rappelons à cet effet que dans un système par répartition, les actifs du moment financent les retraités du moment. Pour maintenir ce principe, il a été convenu que l'Arrco et l'Agirc, qui percevront pendant quelques décennies des cotisations sans avoir à verser les prestations correspondantes, devront s'acquitter auprès de l'Ircantec d'un montant qui lui permette de verser à ses ressortissants actuels et futurs leurs pensions.

La CGT préconise que ce montant soit calculé chaque année de manière à prendre en compte les évolutions au fil de l'eau et avec précision, dans l'intérêt des ressortissants des différents régimes complémentaires.

3^{ème} observation :

Cette officine, pourtant si soucieuse des intérêts des salariés et retraités du privé ne dit mot du véritable scandale des exonérations de cotisations sociales dont profitent les entreprises. Elles représentent plus de 30 milliards d'euros qui sont compensées par l'Etat, et donc les ménages par leurs impôts.

Elle ne trouve également rien à redire au fait que les revenus financiers des entreprises ne sont soumis à aucune cotisation ou prélèvement, pas même la CSG.

En tentant d'attiser la haine vis-à-vis des fonctionnaires ou des salariés des régimes spéciaux (thématique récurrente du pillage), « Sauvegarde retraite » roule pour le gouvernement qui aimerait bien aborder le rendez-vous 2010 avec un salariat divisé et donc affaibli.

La CGT a d'ores et déjà engagée une grande campagne d'information, pariant sur l'intelligence collective et la connaissance partagée des grands enjeux de la retraite.

Ceux qui, comme « Sauvegarde retraite » misent sur l'ignorance et la crédulité en seront pour leurs frais.